

VILLE DE RIXHEIM

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 mai 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-trois mai de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Olivier BECHT (à partir du point n°3), Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (11) :

M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCHE)
M. Adriano MARCUZ
M. André GIRONA (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 7 de l'ordre du jour

Renouvellement du contrat relatif à la carte achat public

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les règles de fonctionnement, notamment les montants plafonds par services et par porteurs.

Conformément à une délibération du 29 mars 2018, la Ville de RIXHEIM utilise ce service de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe depuis le 31 mai 2018. Le contrat arrive à échéance le 31 mai 2024, et il convient donc de le renouveler.

Du 01/06/2021 au 30/04/2024, le total des règlements effectués avec cette carte d'achat s'élève à 16.110,20 €, principalement pour des achats en ligne, et moyennant une cotisation annuelle de 100,00 € et une commission sur les flux de 0,7 % (112,77 € pour l'ensemble de la période).

Il est proposé de reconduire cette solution de paiement pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 31 mai 2024, dans les conditions suivantes :

- un seul porteur : le Directeur Général des Services,
- 15,00 € de cotisation / carte / mois,
- 0,70 % de commissions sur les achats.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le renouvellement du contrat auprès de la Caisse d'Epargne pour l'accès au service de Carte Achat, pour une durée de 3 ans à compter du 31 mai 2024,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

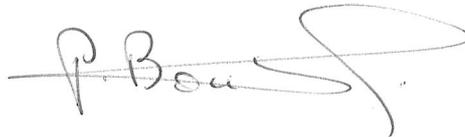
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 28 mai 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **28 MAI 2024**